

M. le Premier Ministre Édouard Philippe
Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 23 octobre 2018

0403/18/F.S/D.T

Objet: Rapport Lecocq / OPPBTP

Monsieur Le Premier Ministre,

Nous souhaitons soumettre à votre aimable attention un dossier particulièrement sensible dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Avec un chiffre d'affaires global de l'ordre de 170 milliards d'euros et 1.700.000 professionnels, le BTP est un secteur clé de l'économie française. Caractérisé par ses chantiers, le BTP est un secteur d'activité spécifique qui justifie en de nombreux domaines une approche particulière et spécialisée. C'est le cas précisément en santé et sécurité au travail. En effet, nul autre secteur d'activité ne présente une équation en prévention aussi complexe à résoudre, qui cumule risques physiques, coactivité, caractère forain et évolutif des chantiers, brassage des cultures et des normes professionnelles, faible intérêt des clients, absence de risque catastrophique comme dans la pétrochimie ou le transport aérien. Ce cumul est d'autant plus problématique dans un secteur où plus de 50% des salariés sont employés dans 185 000 entreprises de moins de dix salariés. En effet, si la perception des enjeux de santé et de sécurité au travail est réelle dans ces entreprises, la mise en œuvre d'actions et la transposition d'un cadre réglementaire complexe nécessitent un accompagnement et des solutions adaptés.

C'est la raison pour laquelle le BTP a déployé historiquement une politique active de santé au travail, de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Cette politique et cet engagement ont conduit les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics à créer l'OPPBTP et des services inter-entreprises de santé spécialisés pour le BTP (SISTBTP), décidant de consacrer des moyens spécifiques et complémentaires aux moyens généraux interprofessionnels, pour aider les entreprises à progresser en santé et sécurité au travail.

Les premières initiatives modernes du BTP en faveur de la prévention des risques professionnels remontent à 1859 avec la création de la Caisse d'Assurance Mutuelle par la Chambre syndicale de maçonnerie qui, réservée à ses membres, verse aux ouvriers blessés dans les travaux la moitié de leur salaire pendant la durée du chômage constaté. Diverses initiatives vont se succéder, souvent en avance sur la loi, qui contribueront fortement à la création des organismes de sécurité sociale, de prévoyance et d'assurance après la 2^e guerre mondiale. A partir de 1946, les SISTBTP sont créés, et l'OPPBTP en 1947.



L'engagement du BTP n'a pas faibli depuis, avec une politique de prévention confortée récemment par un accord de branche du Bâtiment et des Travaux Publics en décembre 2011 relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail, diverses conventions nationales relatives à la santé au travail et à la prévention des risques, et le plan stratégique HORIZON 2020 de l'OPPBTP.

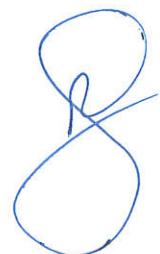
Le BTP a toujours été attentif à l'efficacité et à l'efficacité de ses outils, pragmatiques, pratiques et proches du terrain. La logique de résultat et d'évaluation prônée par le gouvernement se retrouve en particulier dans le plan HORIZON 2020 qui affirme des principes de choix, de mesure et d'évaluation.

L'OPPBTP, financé par une cotisation obligatoire des entreprises relevant des conventions collectives du Bâtiment et des Travaux Publics, mène des missions de promotion de la prévention, d'études et d'ingénierie, de conseil et de soutien aux entreprises. Créé par décret, sa gouvernance est assurée par un conseil paritaire où siègent les principales organisations patronales et salariés du BTP. Son action est développée ci-après.

28 SISTBTP, employant environ 270 médecins du travail et près de 900 professionnels, assurent le suivi de la moitié des entreprises de BTP en France. Ces services bénéficient souvent de l'exclusivité auprès des entreprises de BTP sur leur territoire d'exercice. Une coordination des SISTBTP est en place, mais avec une capacité opérationnelle limitée. Environ 80 SSTI apportent leurs services aux autres entreprises du BTP, souvent associés aux organismes BTP au travers d'une cinquantaine de conventions avec l'OPPBTP et une participation active aux Comités Régionaux de Coordination BTP (CRC-BTP) réunis sous l'égide de l'OPPBTP. Enfin, le Groupement national multidisciplinaire en santé au travail BTP (GNMSTBTP), qui rassemble des médecins du travail, des infirmiers et des IPRP du BTP, publie des documents de référence et organise un congrès biennuel de santé au travail BTP, en partenariat avec l'OPPBTP et les SISTBTP.

Comme l'agriculture avec la Mutualité Sociale Agricole, le BTP est une exception dans l'organisation de la santé au travail en France. Son modèle a fait la preuve de son efficacité :

- Des résultats probants : 80% de baisse des décès et 55% de baisse de la sinistralité depuis 1950, 28% sur les 10 dernières années ; plus fort taux de réalisation des DUER ; meilleure performance sur risque trajet ; des protocoles en SST spécialisés (FAST, FAN) ; des formations continues spécifiques et de qualité pour les personnels des SSTI ; des études épidémiologiques ; une avance incontestable sur la pluridisciplinarité avec les contributions de l'OPPBTP (information, conseil et outils, formation).
- Une animation métier de qualité (congrès, GNMSTBTP, réunions de médecins par région, diffusion d'information...).
- Une approche de branche qui renforce le côté très pragmatique et proche du terrain.
- Des avancées des partenaires sociaux sur la philosophie de prévention (approche positive, exclusion de la prévention du champ conflictuel).
- Des démarches et outils plébiscités, très pratiques et utilisés, une ingénierie de qualité (succès des derniers outils numériques).
- Des acteurs spécialisés répondant aux besoins des entreprises et des salariés, dont des médecins, des ingénieurs et techniciens spécialisés.



Avec près de 350 salariés, l'OPPBTP dispose de moyens spécialisés et adaptés à la réalité du BTP. Une soixantaine de collaborateurs mènent des missions d'expertise nationale, tant dans les domaines techniques et réglementaires qu'en pédagogie, en documentation et en communication

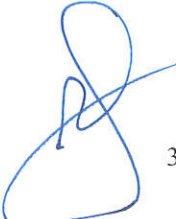
Près de 250 salariés assurent une présence effective au plus près des entreprises et des salariés, sur les chantiers, au siège des entreprises, auprès des acteurs du BTP en régions. Issus pour l'essentiel du monde du BTP et de l'entreprise privée, les collaborateurs de l'OPPBTP bénéficient d'une proximité exceptionnelle avec les entreprises et les salariés du BTP, dont ils partagent l'expérience et la culture très opérationnelle, comme les actions qu'ils déploient. L'OPPBTP est un chef de file reconnu en santé au travail BTP, par exemple auprès des services de santé au travail dont une cinquantaine met en œuvre des actions coordonnées avec l'OPPBTP, et joue un rôle particulièrement actif pour la recomposition du paysage en santé au travail.

L'OPPBTP est un partenaire de premier plan de l'Etat pour construire le corpus réglementaire, apportant une précieuse connaissance du terrain, des suggestions, et la capacité de relais vers les entreprises et les organisations professionnelles. Lors de la préparation du Plan santé travail 3, l'OPPBTP a montré le chemin, selon les mots de M. Boulanger, vice-président du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT), pour réorienter les partenaires sociaux et l'Etat vers une politique de santé au travail axée sur la prévention et une approche positive du travail, grâce à une importante étude innovante sur la dimension économique de la prévention. Depuis 1947, l'OPPBTP a grandement contribué à la définition des politiques de santé au travail, et des réglementations qui s'y rattachent, et cette action continue au sein du PST3 et des travaux du COCT. Parmi les travaux récents, on peut citer l'amiante, les travaux hyperbares, la coordination SPS, la réglementation électrique et la norme C 18-510.

Dans ce secteur du BTP à forte identité et culture spécifique, être reconnu comme un acteur du BTP à part entière apporte à l'OPPBTP la capacité à toucher les entreprises et les salariés, avec des outils et des démarches spécifiques. De nombreuses données attestent de l'impact de ces outils et démarches. Le site Internet www.preventionbtp.fr, lancé fin 2012, recueille plus de 100 000 connexions chaque mois, plus de 25 000 téléchargements de documents divers ; un espace de service gratuit est utilisé par près de 30 000 entreprises du BTP, dont 10 000 chaque mois qui y gèrent leur dossier prévention. Dans le cadre d'une stratégie ciblée, environ 8 000 entreprises font appel chaque année à des conseils individualisés des conseillers ou de la direction technique de l'OPPBTP, pour régler des problèmes ponctuels, aider à trouver une solution, résoudre une situation de risque sur un chantier, ou mettre en place une dynamique pérenne en prévention. Le caractère paritaire de l'OPPBTP amène régulièrement ses conseillers à intervenir pour faciliter le dialogue social dans le domaine de la prévention des risques, le rendre vivant et fertile, par exemple auprès de 1 000 CHSCT visités chaque année.

L'efficacité reconnue à l'OPPBTP lors des enquêtes auprès des entreprises et des acteurs de la prévention est un gage de l'impact de ses actions et de la part que l'OPPBTP peut légitimement revendiquer dans la remarquable amélioration en santé au travail, avec une baisse de 30% des accidents sur les dix dernières années, soit une économie annuelle de 750 millions d'euros en réparation pour les entreprises.

Aujourd'hui, il est aussi l'acteur de premier plan dans la mise en place du futur plan canicule / grand froid que notre organisation syndicale veut mettre en place.



3

C'est pour toutes ces raisons que nous avons été surpris de voir qu'une des propositions du rapport Lecocq-Dupuis-Forest est la dissolution de l'OPPBTP.

Ce rapport qui vous a été remis le 28 août propose diverses mesures de nature à modifier en profondeur la santé au travail en France, d'une part avec un changement de paradigme donnant la priorité à une approche positive et incitative en prévention, et d'autre part en réformant l'organisation du système de santé au travail français.

L'existence même de ce rapport, à votre demande, démontre un intérêt nouveau pour la santé au travail, sujet sur lequel la France peut encore progresser, au bénéfice des travailleurs et des entreprises.

Les auteurs du rapport exposent leur vision ultime en santé au travail et ce vers quoi la politique de santé au travail doit tendre : la performance globale de l'entreprise, la promotion simultanée de la santé et de la performance globale de l'entreprise.

Plusieurs des recommandations du rapport Lecocq visent à renforcer la place de la prévention et à en développer le caractère attractif et incitatif. Il s'agit des recommandations 1, 2, 3, 4, 13 et 14, qui proposent l'inscription de la santé au travail dans la politique nationale de santé sous contrôle du Parlement, une augmentation significative des moyens dévolus à la prévention, la mise en place de politiques incitatives au niveau des branches et des entreprises, y compris avec des mesures financières, et enfin des adaptations du cadre réglementaire pour mieux répondre aux enjeux du terrain.

Le rapport prône également une approche globale positive en prévention, au rebours de décennies d'une approche centrée sur l'obligation et le contrôle, et une séparation nette entre réparation et prévention, entre contrôle et conseil.

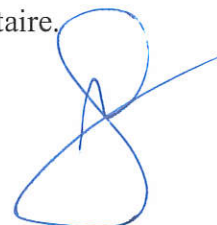
Il est important de noter que ces recommandations ne s'opposent nullement à un renforcement concomitant de la politique de contrôle, tant par l'Etat que par la Sécurité sociale, renforcement qui est au contraire de nature à conforter les actions en prévention.

Cette approche positive correspond parfaitement à celle défendue depuis toujours par l'OPPBTP.

Pourtant, le rapport fait une proposition centrale de réorganisation du système institutionnel de santé au travail en instituant une entité nationale unique, l'agence France Santé Travail (FST), une entité régionale unique, et une cotisation unifiée.

Les justifications avancées sont le manque de lisibilité entre les acteurs existants et l'idée du « mille-feuille », le coût supposé excessif de la coordination des structures actuelles, le besoin de guichet unique des entreprises, et la lisibilité d'une cotisation unique liée aux économies permises par un collecteur unique.

Pour autant, la mise en place d'un tel guichet unique n'exige pas la mise en place de structures régionales uniques, comme proposé dans le rapport. C'est une question de définition de rôle, de mission et de prestations dues par les organismes de prévention (de fait les SSTI), et non une question de structure. De plus, la mise en place d'une structure régionale unique serait d'une grande complexité technique et managériale, en raison de la diversité et du nombre des organisations à fusionner, de surcroît dans un contexte obligatoire et non volontaire.



Quel intérêt à aller vers une telle solution alors que la dynamique de fusion entre SSTI est déjà amorcée et peut facilement être encouragée ? Il n'y a pas de bénéfice véritable à attendre au service des salariés et des entreprises. Un seul changement d'organisation ne portera pas de lui-même la garantie d'un meilleur résultat.

Les propositions du rapport de dissoudre l'OPPBTP tout en créant des entités spécialisées pour le BTP, aux niveaux nationaux et régionaux, bâties pour partie sur les moyens actuels de l'OPPBTP ne sont pas de nature à répondre aux enjeux du secteur.

De nombreux responsables syndicaux et patronaux du BTP ont pris la parole pour exprimer leur souhait de maintenir une approche spécifique du BTP, avec le maintien de l'OPPBTP comme outil sous le contrôle des partenaires sociaux du BTP.

La revendication de spécificité du BTP ne s'exprime pas en concurrence ou en opposition aux autres branches. Force est de constater cependant que le BTP est la seule branche professionnelle à s'être doté d'un outil spécifique tel que l'OPPBTP.

Le fonctionnement actuel de l'OPPBTP avec l'Etat et les autres acteurs de la prévention est salué par tous. Etat et OPPBTP prennent en compte de façon très efficace les besoins et intérêts des uns et des autres, dans un fonctionnement efficace, complémentaire et harmonieux.

Dans les faits, faire disparaître l'OPPBTP comme entité spécifique, sous gouvernance paritaire BTP, porte le risque de remise en cause de la cotisation spécifique, et de casser une mécanique qui fonctionne à la satisfaction de tous. Charlotte Lecocq elle-même a indiqué dans une interview à Batiactu que « ce que fait la branche BTP est exemplaire par rapport à ce qui se fait dans d'autres branches ; nous voulons préserver cette dynamique qui fonctionne, et encourager d'autres branches à suivre l'exemple de ce secteur pour identifier les risques prioritaires ».

Depuis plus de 15 ans, l'OPPBTP est parfaitement intégré à la politique et aux dynamiques nationales. Ne serait-il pas plus opportun de lui donner plus de capacités à agir, sans remettre en cause son organisation et son statut ? Y compris pour construire la synergie au sein des nouvelles entités nationale et régionales ? Il y a plus de bénéfices à attendre d'un tel schéma plutôt que d'une intégration forcée dans FST.

Nous vous remercions, Monsieur le Premier Ministre, de croire en l'expression de notre très haute considération et à l'intérêt que vous porterez à notre demande.

Frank SERRA
Secrétaire Général

